

RÈGLEMENT N° 709

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 5 758 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 4 236 012 \$ POUR
L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES ET DE PROLONGEMENT
DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE CÔTE DE L'ARTISTE**

ATTENDU QUE des travaux de réfection aux infrastructures existantes d'égout pluvial et de chaussée de la voie publique Côte de l'Artiste sont requis ;

ATTENDU les préoccupations environnementales de la Municipalité et la volonté de protéger le lac Brompton;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite profiter des travaux de réfection pour procéder au prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sur cette voie publique;

ATTENDU QU'un montant de 1 521 988 \$ provenant du programme de subvention de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 est affecté à la dépense ;

ATTENDU QU'une réfection de la rue conforme aux règlements municipaux en vigueur sera effectuée suivant les travaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà engagé des sommes non supérieures à 5% du montant de la dépense prévue par le présent règlement, de sorte qu'une partie de l'emprunt est destinée à renflouer le fonds général de la Municipalité ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 OBJET

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux suivants sur la voie publique Côte de l'Artiste :

- Des travaux de réfection et de raccordement des égouts pluviaux;
- Des travaux de prolongement des conduites d'aqueduc ;
- Des travaux de prolongement et de raccordement des conduites d'égout sanitaire ;
- Des travaux de branchement ;
- Des travaux de voirie.

Les travaux seront effectués selon les plans et devis préparés par Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services EXP inc., portant le numéro de dossier SHE-21005861 annexés au présent règlement pour en faire partie intégrante comme **Annexe « A »**.

Les travaux incluent les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert du document intitulé « Évaluation préliminaire aux fins de règlement d'emprunt – Côte de l'Artiste – Réfection et prolongement des services municipaux » préparée par Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services EXP inc., en date du 10 février 2023 et annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante comme **Annexe « B »**;

ARTICLE 3 DESCRIPTION DE LA DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 5 758 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4 MONTANT ET TERME DE L'EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 4 236 012 \$ sur une période de 20 ans et affecte un montant de 1 521 988 \$ provenant du programme de subvention de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

ARTICLE 5 TAXE SPÉCIALE À L'ENSEMBLE

Pour pourvoir au paiement de **89 %** des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt décrété à l'ARTICLE 4, il est, par le présent règlement, imposé et sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 SECTEUR A - EAU POTABLE

Pour les fins du présent règlement, il est créé un « **Secteur A - Eau potable** », ce secteur étant défini par la partie en bleu sur le plan annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante comme **Annexe « C »**.

ARTICLE 7 TARIFICATION – SECTEUR A- EAU POTABLE

Pour pourvoir au paiement de **3 %** des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt décrété à l'ARTICLE 4, il est, par le présent règlement, imposé et sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tout immeuble imposable situé à l'intérieur du secteur identifié comme étant le « **Secteur A - Eau potable** », une taxe spéciale à un taux suffisant, basée sur l'étendue en front de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Pour tout immeuble imposable ayant plusieurs fronts en bordure des travaux décrétés par le présent règlement, la taxe spéciale sera prélevée annuellement en se basant sur la moyenne de l'étendue en front de cet immeuble, selon le calcul suivant :

z/c = moyenne de l'étendue en front

Z : somme de l'étendue en front de l'immeuble bordé par les travaux décrétés

C : nombre de côtés bordés par les travaux décrétés

ARTICLE 8 SECTEUR B - ÉGOUT SANITAIRE ET EAU POTABLE

Pour les fins du présent règlement, il est créé un « **Secteur B – Égout sanitaire et eau potable** », ce secteur étant défini par la partie en rouge sur le plan annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante comme **Annexe « C »**.

ARTICLE 9 TARIFICATION – SECTEUR B- ÉGOUT SANITAIRE ET EAU POTABLE

Pour pourvoir au paiement de **8 %** des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt décrété à l'ARTICLE 4, il est, par le présent règlement, imposé et sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tout immeuble imposable situé à l'intérieur du secteur identifié comme étant le « **Secteur B – Égout sanitaire et eau potable** », une taxe spéciale à un taux suffisant, basée sur l'étendue en front de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Pour tout immeuble imposable ayant plusieurs fronts en bordure des travaux décrétés par le présent règlement, la taxe spéciale sera prélevée annuellement en se basant sur la moyenne de l'étendue en front de cet immeuble, selon le calcul suivant :

z/c = moyenne de l'étendue en front

Z : somme de l'étendue en front de l'immeuble bordé par les travaux décrétés

C : nombre de côtés bordés par les travaux décrétés

ARTICLE 10 APPROPRIATION INSUFFISANTE

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 11 SUBVENTIONS

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 12 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Daniel Veilleux
Maire

Liane Boisvert,
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion et dépôt : 6 mars 2023

Adoption :

Avis public PVH :

Registre :

Date d'approbation des PVH :

Approbation du MAMH :

Entrée en vigueur :

Évaluation préliminaire aux fins de règlement d'emprunt (basée sur le plus bas soumissionnaire conforme)

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON



Côte de l'Artiste
Réfection et prolongement des services municipaux
(Programme TECQ 2019-2023)
Option A - Entre le chemin Rouleau et la rue des Sommets-des-Lacs

N° dossier : SHE-21005861-A0

Date : 10 février 2023

				Groupe Lapalme inc.	
Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
A	CÔTE DE L'ARTISTE (chaînages 0+000 à 0+735)				
A.1	Organisation de chantier				
A.1.1	Organisation générale de chantier			forfaitaire	375 000,00 \$
A.1.2	Bureau du surveillant			forfaitaire	2 000,00 \$
A.1.3	Maintien de la circulation et signalisation durant les travaux			forfaitaire	36 800,00 \$
A.1.4	Contrôle de l'eau (séparateur hydrodynamique et exutoire pluvial)			forfaitaire	15 000,00 \$
A.1.5	Panneaux de signalisation (nouvelle signalisation)	unité	8	150,00 \$	1 200,00 \$
A.1.6	Panneaux de signalisation existants à remplacer			forfaitaire	800,00 \$
A.1.7	Panneaux d'annonce des travaux	unité	2	450,00 \$	900,00 \$
	Sous-total - Organisation de chantier				431 700,00 \$
A.2	Eau potable				
A.2.1	Conduite 150 mm Ø, PVC, DR-18 incluant accessoires	m	730	163,28 \$	119 194,40 \$
A.2.2	Vanne 150 mm Ø	unité	7	7 104,30 \$	49 730,10 \$
A.2.3	Système de purge du réseau d'eau potable	unité	2	3 081,02 \$	6 162,04 \$
A.2.4	Provision pour poteau d'incendie	unité	1	7 885,20 \$	7 885,20 \$
A.2.5	Provision pour isolant rigide HI-60 (50 mm d'épaisseur)	m²	50	24,25 \$	1 212,50 \$
A.2.6	Nettoyage, désinfection et essais des conduites	m	730	7,48 \$	5 460,40 \$
A.2.7	Fourniture de boyau 38 mm x 10 m pour nettoyage du système de purge	unité	1	350,00 \$	350,00 \$
	Sous-total - Eau potable				189 994,64 \$
A.3	Égout sanitaire				
A.3.1	<u>Conduite de refoulement (réseau basse pression)</u>				
A.3.1.1	Maintien des services opérationnels durant les travaux			forfaitaire	8 000,00 \$
A.3.1.2	Conduite 150 mm, PVC DR 21 cl. pression incluant accessoires	m	430	141,21 \$	60 720,30 \$
A.3.1.3	Chambre de vannes complète	unité	1	29 271,42 \$	29 271,42 \$
A.3.1.4	Système de purge du réseau de refoulement	unité	1	6 162,02 \$	6 162,02 \$
A.3.1.5	Raccordement à l'existant			forfaitaire	10 274,15 \$
A.3.1.6	Essais d'étanchéité (incluant regards et branchements)	m	430	2,29 \$	984,70 \$
A.3.1.7	Fourniture de boyau 38 mm x 10 m pour nettoyage du système de purge	unité	1	350,00 \$	350,00 \$
	Sous-total - Égout sanitaire				115 762,59 \$

Évaluation préliminaire aux fins de règlement d'emprunt (basée sur le plus bas soumissionnaire conforme)

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON



Côte de l'Artiste

Réfection et prolongement des services municipaux

(Programme TECQ 2019-2023)

Option A - Entre le chemin Rouleau et la rue des Sommets-des-Lacs

N° dossier : SHE-21005861-A0

Date : 10 février 2023

				Groupe Lapalme inc.	
Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
A.4	Égout pluvial				
A.4.1	Démantèlement du réseau d'égout pluvial existant			forfaitaire	1 771,77 \$
A.4.2	Conduite 150 mm ø, PVC, DR-35	m	150	128,40 \$	19 260,00 \$
A.4.3	Conduite 200 mm ø, PVC, DR-35	m	25	147,54 \$	3 688,50 \$
A.4.4	Conduite 375 mm ø, PVC, DR-35	m	190	249,41 \$	47 387,90 \$
A.4.5	Conduite 450 mm ø, TBA cl. IV ou équivalent	m	180	218,61 \$	39 349,80 \$
A.4.6	Conduite 600 mm ø, TBA cl. IV ou équivalent	m	235	299,31 \$	70 337,85 \$
A.4.7	Conduite 750 mm ø, TBA cl. IV ou équivalent	m	115	395,35 \$	45 465,25 \$
A.4.8	Conduite 900 mm ø, TBA cl. IV ou équivalent	m	30	481,59 \$	14 447,70 \$
A.4.9	Conduite 1200 mm ø, TBA cl. IV	m	38	785,93 \$	29 865,34 \$
A.4.10	Conduite 1200 mm ø, TBA cl. IV avec transition 5H : 1V	m	12	968,52 \$	11 622,24 \$
A.4.11	Regard 900 mm ø	unité	6	5 638,70 \$	33 832,20 \$
A.4.12	Regard 1 200 mm ø	unité	2	7 785,00 \$	15 570,00 \$
A.4.13	Regard 1 500 mm ø	unité	7	8 324,62 \$	58 272,34 \$
A.4.14	Regard 2 100 mm ø	unité	1	15 227,77 \$	15 227,77 \$
A.4.15	Regard 1700-C	unité	1	16 059,87 \$	16 059,87 \$
A.4.16	Regard 2140-C	unité	2	23 358,17 \$	46 716,34 \$
A.4.17	Séparateur hydrodynamique	unité	1	52 433,03 \$	52 433,03 \$
A.4.18	Puisard 600 mm ø (cadre et grille rectangulaire)	unité	33	2 900,90 \$	95 729,70 \$
A.4.19	Puisard 600 mm ø (cadre et grille circulaire)	unité	2	3 517,38 \$	7 034,76 \$
A.4.20	Puisard double 600 mm ø	unité	2	5 613,28 \$	11 226,56 \$
A.4.21	Puisard 600 mm ø (hors chaussée)	unité	7	2 470,07 \$	17 290,49 \$
A.4.22	Puisard de fossé 900 mm-C avec grille	unité	1	3 911,83 \$	3 911,83 \$
A.4.23	Provision pour travaux de fouilles exploratoires	unité	2	522,03 \$	1 044,06 \$
A.4.24	Raccordement à l'existant	unité	1	6 668,21 \$	6 668,21 \$
A.4.25	Raccordement à l'existant avec bloc joint (TTOG Arqué)	unité	1	6 668,21 \$	6 668,21 \$
A.4.26	Provision pour isolant rigide HI-60 (50 mm d'épaisseur)	m²	100	24,25 \$	2 425,00 \$
A.4.27	<u>Provision pour fossés à creuser ou à nettoyer</u>				
A.4.27.1	Provision pour fossés à creuser	m	100	12,79 \$	1 279,00 \$
A.4.28	<u>Revêtement de protection</u>				
A.4.28.1	Revêtement de protection en pierre cal. 100-200 avec géotextile	m²	150	33,85 \$	5 077,50 \$
A.4.28.2	Revêtement de protection en pierre cal. 200-300 avec géotextile	m²	150	49,38 \$	7 407,00 \$
A.4.29	<u>Drain de fondation</u>				
A.4.29.1	Drain de fondation 150 mm ø (Rue)	m	1 500	42,71 \$	64 065,00 \$
A.4.29.2	Drain de fondation 150 mm ø (Piste multifonctionnelle)	m	550	41,77 \$	22 973,50 \$
A.4.30	<u>Nettoyage, inspections et vérifications</u> <u>(BNQ 1809-300/2018)</u>				

Évaluation préliminaire aux fins de règlement d'emprunt (basée sur le plus bas soumissionnaire conforme)

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON



Côte de l'Artiste
Réfection et prolongement des services municipaux
(Programme TECQ 2019-2023)
Option A - Entre le chemin Rouleau et la rue des Sommets-des-Lacs

N° dossier : SHE-21005861-A0

Date : 10 février 2023

				Groupe Lapalme inc.	
Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
	<u>Conduites en PVC</u>				
A.4.30.1	Nettoyage et inspection TV à la réception provisoire	m	190	6,49 \$	1 233,10 \$
A.4.30.2	Nettoyage et inspection TV à la réception finale	m	190	6,72 \$	1 276,80 \$
A.4.30.3	Vérification de la déformation des conduites à l'acceptation provisoire	m	190	1,05 \$	199,50 \$
A.4.30.4	Vérification de la déformation des conduites à l'acceptation finale	m	190	1,10 \$	209,00 \$
A.4.31	<u>Nettoyage, inspections et vérifications</u> <u>(BNQ 1809-300/2018)</u>				
	<u>Conduites en béton armé</u>				
A.4.31.1	Nettoyage et inspection TV à la réception provisoire	m	571	6,49 \$	3 705,79 \$
A.4.31.2	Nettoyage et inspection TV à la réception finale	m	571	6,72 \$	3 837,12 \$
	Sous-total - Égout pluvial				784 570,03 \$
A.5	Branchements				
A.5.1	<u>Branchements - tranchée commune</u>				
A.5.1.1	Unité de branchement 25 AQ - 38 SAN - 150 PLUV	unité	25	3 345,84 \$	83 646,00 \$
A.5.1.2	Conduite de branchement 25 AQ - 38 SAN - 150 PLUV	m	300	79,48 \$	23 844,00 \$
A.5.2	<u>Branchements - tranchée commune</u>				
A.5.2.1	Unité de branchement 25 AQ - 38 SAN	unité	2	3 064,38 \$	6 128,76 \$
A.5.2.2	Conduite de branchement 25 AQ - 38 SAN	m	20	46,31 \$	926,20 \$
A.5.3	<u>Eau potable - tranchée individuelle</u>				
A.5.3.1	Unité de branchement 25 mm ø	unité	12	1 495,61 \$	17 947,32 \$
A.5.3.2	Conduite de branchement 25 mm ø	m	120	16,45 \$	1 974,00 \$
A.5.3.3	Unité de branchement 50 mm ø	unité	1	1 888,84 \$	1 888,84 \$
A.5.3.4	Conduite de branchement 50 mm ø	m	12	50,13 \$	601,56 \$
A.5.4	<u>Égout sanitaire - tranchée individuelle (provision)</u>				
A.5.4.1	Unité de branchement 38 mm ø	unité	2	2 246,07 \$	4 492,14 \$
A.5.4.2	Conduite de branchement 38 mm ø	m	20	27,44 \$	548,80 \$

Évaluation préliminaire aux fins de règlement d'emprunt (basée sur le plus bas soumissionnaire conforme)

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON



Côte de l'Artiste

Réfection et prolongement des services municipaux

(Programme TECQ 2019-2023)

Option A - Entre le chemin Rouleau et la rue des Sommets-des-Lacs

N° dossier : SHE-21005861-A0

Date : 10 février 2023

				Groupe Lapalme inc.	
Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
A.5.5	<u>Égout pluvial - tranchée individuelle (provision)</u>				
A.5.5.1	Unité de branchement 150 mm Ø	unité	5	1 063,59 \$	5 317,95 \$
A.5.5.2	Conduite de branchement 150 mm Ø	m	60	30,47 \$	1 828,20 \$
	Sous-total - Branchements				149 143,77 \$
A.6	Voirie (chaînage 0+000 à 0+170)				
A.6.1	Allocation pour travaux de déboisement et d'élague			allocation	7 500,00 \$
A.6.2	Allocation pour travaux d'excavation 1re classe en dépenses contrôlées (roc de masse)			allocation	5 000,00 \$
A.6.3	Terrassement et préparation de l'infrastructure (pleine largeur de l'emprise)	m²	2 075	19,20 \$	39 840,00 \$
A.6.4	Matériaux d'infrastructure améliorée, sous-profil de 300 mm	m²	1 900	7,31 \$	13 889,00 \$
A.6.5	<u>Fondations de chaussée</u>				
A.6.5.1	Membrane géotextile type II (séparation et renforcement)	m²	1 900	4,01 \$	7 619,00 \$
A.6.5.2	Sous-fondation - 450 mm pierre concassée MG 112	m²	1 900	19,26 \$	36 594,00 \$
A.6.5.3	Fondation supérieure - 200 mm pierre concassée MG 20	m²	1 900	10,81 \$	20 539,00 \$
A.6.6	<u>Revêtement bitumineux (9,1 m largeur)</u>				
A.6.6.1	Couche de base - ESG-14 sur 70 mm (PG 58H-34)	t	300	156,64 \$	46 992,00 \$
A.6.6.2	Couche de surface - ESG-10 sur 40 mm (PG 58H-34)	t	185	159,19 \$	29 450,15 \$
A.6.6.3	Planage à froid au raccordement du pavage existant (40 mm ép.)	m²	40	33,44 \$	1 337,60 \$
A.6.7	<u>Béton de ciment</u>				
A.6.7.1	Bordure en béton de ciment excluant fondation	m	350	57,75 \$	20 212,50 \$
	Sous-total - Voirie (chaînage 0+000 à 0+170)				228 973,25 \$
A.7	Voirie (chaînage 0+170 à 0+735)				
A.7.1	Allocation pour travaux de déboisement et d'élague			allocation	15 000,00 \$
A.7.2	Allocation pour travaux d'excavation 1re classe en dépenses contrôlées (roc de masse)			allocation	15 000,00 \$
A.7.3	Terrassement et préparation de l'infrastructure (pleine largeur de l'emprise)	m²	8 475	16,46 \$	139 498,50 \$
A.7.4	Matériaux d'infrastructure améliorée, sous-profil de 300 mm	m²	7 050	7,31 \$	51 535,50 \$

Évaluation préliminaire aux fins de règlement d'emprunt (basée sur le plus bas soumissionnaire conforme)

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON



Côte de l'Artiste

Réfection et prolongement des services municipaux

(Programme TECQ 2019-2023)

Option A - Entre le chemin Rouleau et la rue des Sommets-des-Lacs

N° dossier : SHE-21005861-A0

Date : 10 février 2023

				Groupe Lapalme inc.	
Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
A.7.5	<u>Fondations de chaussée</u>				
A.7.5.1	Membrane géotextile type II (séparation et renforcement)	m ²	7 050	4,32 \$	30 456,00 \$
A.7.5.2	Sous-fondation - 450 mm pierre concassée MG 112	m ²	7 050	19,75 \$	139 237,50 \$
A.7.5.3	Fondation supérieure - 200 mm pierre concassée MG 20	m ²	7 050	10,78 \$	75 999,00 \$
A.7.6	<u>Revêtement bitumineux (8,2 m largeur)</u>				
A.7.6.1	Couche de base - ESG-14 sur 70 mm (PG 58H-34)	t	850	154,31 \$	131 163,50 \$
A.7.6.2	Couche de surface - ESG-10 sur 40 mm (PG 58H-34)	t	500	153,42 \$	76 710,00 \$
A.7.6.3	Planage à froid au raccordement du pavage existant (40 mm ép.)	m ²	20	55,19 \$	1 103,80 \$
A.7.6.4	Accotement de la chaussée après pavage (rues transversales)	m	25	50,02 \$	1 250,50 \$
A.7.7	<u>Piste multifonctionnelle (2,85 m largeur)</u>				
A.7.7.1	Couche unique - ESG-10 sur 60 mm (PG 58H-34)	t	250	229,61 \$	57 402,50 \$
A.7.8	<u>Stationnement Brasserie LB</u>				
A.7.8.1	Terrassement et préparation de l'infrastructure	m ²	500	5,78 \$	2 890,00 \$
A.7.8.2	Membrane géotextile type II (séparation et renforcement)	m ²	500	4,95 \$	2 475,00 \$
A.7.8.3	Sous-fondation - 300 mm pierre concassée MG 112	m ²	500	11,04 \$	5 520,00 \$
A.7.8.4	Fondation supérieure - 200 mm pierre concassée MG 20	m ²	500	10,04 \$	5 020,00 \$
A.7.8.5	Couche de surface - ESG-10 sur 60 mm (PG 58H-34)	t	75	214,00 \$	16 050,00 \$
A.7.9	<u>Béton de ciment</u>				
A.7.9.1	Bordure en béton de ciment excluant fondation	m	1 130	57,75 \$	65 257,50 \$
A.7.9.2	Trottoir de béton de ciment excluant fondation (entrée Brasserie LB)	m ²	40	216,52 \$	8 660,80 \$
A.7.9.3	Musoir en béton	unité	1	771,54 \$	771,54 \$
Sous-total - Voirie (chaînage 0+170 à 0+735)					841 001,64 \$
A.8	Gestion des sols contaminés				
A.8.1	Excavation et mise en piles temporaire sur le site en vue de disposition hors site (voir devis)	t	1 000	6,53 \$	6 530,00 \$
A.8.2	<u>Chargement des camions, transport hors site et disposition des matériaux contaminés</u>				
A.8.2.1	Sols C-RESC (métaux) contenant de l'amiante (TF-05)	t	6 200	115,24 \$	714 488,00 \$
A.8.2.2	Sols A-B (métaux) contenant de l'amiante (provision)	t	500	37,43 \$	18 715,00 \$
A.8.2.3	Sols B-C (métaux) contenant de l'amiante	t	15 800	37,16 \$	587 128,00 \$
A.8.3	Gestion des sols contenant de l'amiante incluant santé et sécurité			forfaitaire	108 008,06 \$

Évaluation préliminaire aux fins de règlement d'emprunt (basée sur le plus bas soumissionnaire conforme)

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON



Côte de l'Artiste
Réfection et prolongement des services municipaux
(Programme TECQ 2019-2023)
Option A - Entre le chemin Rouleau et la rue des Sommets-des-Lacs

N° dossier : SHE-21005861-A0

Date : 10 février 2023

				Groupe Lapalme inc.	
Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
A.8.4	<u>Équipement pour échantillonnage</u>				
A.8.4.1	Pelle mécanique Caterpillar 320 ou équivalent	h	40	190,00 \$	7 600,00 \$
A.8.5	Allocation pour gestion et disposition des matières résiduelles sans amiante			allocation	5 000,00 \$
A.8.6	Allocation pour gestion et disposition des eaux contaminées			allocation	5 000,00 \$
	Sous-total - Gestion des sols contaminés				1 452 469,06 \$
A.9	Excavation 1^{re} classe				
A.9.1	Excavation de roc en tranchée principale	m	225	186,35 \$	41 928,75 \$
A.9.2	Excavation de roc en tranchée secondaire	m	110	152,70 \$	16 797,00 \$
A.9.3	Transition sol-roc	unité	2	5 058,13 \$	10 116,26 \$
	Sous-total - Excavation 1^{re} classe				68 842,01 \$
A.10	Emprunt de sols compactables				
A.10.1	Emprunt classe «B»	t	7 500	12,99 \$	97 425,00 \$
	Sous-total - Emprunt de sols compactables				97 425,00 \$

Évaluation préliminaire aux fins de règlement d'emprunt (basée sur le plus bas soumissionnaire conforme)

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON



Côte de l'Artiste
Réfection et prolongement des services municipaux
(Programme TECQ 2019-2023)
Option A - Entre le chemin Rouleau et la rue des Sommets-des-Lacs

N° dossier : SHE-21005861-A0

Date : 10 février 2023

				Groupe Lapalme inc.	
Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
A.11	Réfection des lieux et divers				
A.11.1	Entrées de cour gravelées (sans pavage) - MG20b	t	500	34,99 \$	17 495,00 \$
A.11.2	Entrées de cour gravelées (avec pavage) - MG20	t	400	39,72 \$	15 888,00 \$
A.11.3	Entrées de cour pavées - EC-10	t	60	471,30 \$	28 278,00 \$
A.11.4	Entrées de cour en pavés unis	m ²	50	256,56 \$	12 828,00 \$
A.11.5	Provision pour bordure en béton de ciment (entrées privées)	m	20	184,84 \$	3 696,80 \$
A.11.6	Provision pour bordure en enrobés bitumineux (entrées privées)	m	20	184,84 \$	3 696,80 \$
A.11.7	Provision pour réfection de trottoir d'entrée en béton de ciment	m ²	20	234,67 \$	4 693,40 \$
A.11.8	<u>Provision pour haies de cèdres</u>				
A.11.8.1	1,5 m de hauteur	m	200	130,35 \$	26 070,00 \$
A.11.8.2	1,8 m de hauteur	m	100	154,55 \$	15 455,00 \$
A.11.9	Allocation pour réfection de mur de soutènement des terrains privés			allocation	15 000,00 \$
A.11.10	Gazon en plaques incluant terre végétale	m ²	1 500	14,85 \$	22 275,00 \$
A.11.11	Gazon en plaques incluant terre végétale avec piquets	m ²	1 000	14,85 \$	14 850,00 \$
A.11.12	<u>Marquage de la chaussée</u>				
A.11.12.1	Prémarquage et marquage de la chaussée temporaire à l'eau (2023)	m	735	4,37 \$	3 211,95 \$
A.11.12.2	Prémarquage et marquage de la chaussée à l'époxy (2024)	m	2 940	3,03 \$	8 908,20 \$
A.11.13	Réfection du site, nettoyage et mise en ordre			forfaitaire	3 211,48 \$
A.11.14	Allocation pour divers travaux de remise en état des terrains privés en dépenses contrôlées			allocation	15 000,00 \$
Sous-total - Réfection des lieux et divers					210 557,63 \$
TOTAL - CÔTE DE L'ARTISTE (chaînages 0+000 à 0+735)					4 570 439,62 \$

Évaluation préliminaire aux fins de règlement d'emprunt (basée sur le plus bas soumissionnaire conforme)

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON



Côte de l'Artiste
Réfection et prolongement des services municipaux
(Programme TECQ 2019-2023)
Option A - Entre le chemin Rouleau et la rue des Sommets-des-Lacs

N° dossier : SHE-21005861-A0

Date : 10 février 2023

				Groupe Lapalme inc.	
Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
	<u>RÉSUMÉ</u>				
A.1	Organisation de chantier				431 700,00 \$
A.2	Eau potable				189 994,64 \$
A.3	Égout sanitaire				115 762,59 \$
A.4	Égout pluvial				784 570,03 \$
A.5	Branchements				149 143,77 \$
A.6	Voirie (chaînage 0+000 à 0+170)				228 973,25 \$
A.7	Voirie (chaînage 0+170 à 0+735)				841 001,64 \$
A.8	Gestion des sols contaminés				1 452 469,06 \$
A.9	Excavation 1re classe				68 842,01 \$
A.10	Emprunt de sols compactables				97 425,00 \$
A.11	Réfection des lieux et divers				210 557,63 \$
	Sous-total des travaux				4 570 439,62 \$
	Frais incidents incluant les frais de financement (20 %)				914 087,92 \$
	Sous-total				5 484 527,54 \$
	Taxes nettes applicables (4,9875 %)				273 540,81 \$
	MONTANT TOTAL DE L'ÉVALUATION - OPTION A				5 758 068,36 \$
				arrondi	5 758 000,00 \$
	Quote-part Municipalité	73,6%			4 236 080,36 \$
	Quote-part TECQ 2019-2023	26,4%			1 521 988,00 \$

Les Services EXP inc.

Par :

Frédéric Blais, ing.
N° OIQ : 5010692

